



Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23
Pouvoirs : 5

Date convocation : 19/09/2025
Affichage : 19/09/2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT-ALLIER MARGERIDE**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 25 septembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jonathan FLOURET

Absents excusés : Julian GAILLARD, Sébastien BROUSSARD, Patrick FERRERES, Johanne TRIOULIER, Guylène BLAES, Jean-Marie BOSCUS.

Pouvoirs : Julian GAILLARD à Anne-Marie PIJEAU, Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL, Guylène BLAES à Liliane PERISSAGUET, Jean-Marie BOSCUS à Patrice CLAVEL,

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

Objet : ACCOMPAGNEMENT DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SUR TOITURE DU CENTRE TECHNIQUE DE CHAMBON LE CHATEAU :

Monsieur le Président rappelle qu'il a été acté que la Commune de Bel Air Val d'Ance porte un projet photovoltaïque sur la toiture du Centre technique communautaire de Chambon le Château. Dans ce cadre, la CCHAM a déjà transféré le compteur électrique de ce Centre technique communautaire à la Commune de Bel-Air Val d'Ance.

Dans le cadre du prochain raccordement de ce projet photovoltaïque au réseau électrique, ENEDIS sollicite la CCHAM pour autoriser le passage de câblage électrique sur le terrain propriété de la CCHAM via une convention de servitude (cf. annexe).

Sur proposition de Monsieur le Président, et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

Vu la délibération n°2020-047 du 24 septembre 2020 relative à la mutualisation de moyens entre la CCHA et les Communes de Bel-Air Val d'Ance et de Saint-Bonnet Laval

Vu la délibération n°2025-028 relative au transfert de compteur électrique du Centre technique communautaire de Chambon le Château de la CCHAM à la Commune de Bel Air Val d'Ance

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de servitude ASD06 (cf. annexe)

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et **l'AUTORISE** à signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut-Allier Margeride

Le Président,

Francis CHABALIER